



## CÉ du 3 mai : Cheminement et légitimité

*Par Robin Dick*

À la réunion la semaine passée j'ai eu un malaise, pas tant sur le plan personnel que sur le plan syndical. En effet, la coexistence de plusieurs conseils, comités, commissions, assemblées, sous-comités et groupes de travail, fait en sorte qu'il est parfois difficile de savoir par où un document doit passer pour respecter tous les paliers d'intervenants afin de finalement être reconnu comme légitime par l'ensemble de la communauté. Les mandats des sous-comités sont normalement suffisamment clairs pour qu'on sache qui fait le travail de bras, c'est-à-dire, produire une première version du document, qu'il soit une politique, un guide, ou un plan d'action. C'est la suite qui parfois devient compliquée : qui a le droit de regard sur cette version? Qui doit être consulté, et dans quel ordre? Si on est d'accord que le CA a le dernier mot formel, le tracé du chemin de légitimation n'est peut-être pas toujours aussi univoque.

Le cas qui nous concerne c'est celui du **guide de gestion de l'offre des cours complémentaires**, document auquel j'ai participé à sa rédaction en faisant partie du sous-comité. Je reconnais d'emblée que ce guide représente le fruit d'un long travail sérieux et admirable (je suis par ailleurs personnellement très fier du produit final). Tout cela pour dire qu'ici il n'est aucunement question de la qualité du guide lui-même. Cependant, je me questionne sur le **processus de sa légitimation**.

Normalement, le guide aurait dû être présenté à la CÉ du mois d'avril. De fait, en sous-comité le moussoux a coulé le X avril pour fêter ce que nous considérons être la version finale du document, prêt à être présenté en CÉ. On a appris, cependant, que la Direction souhaitait y porter quelques modifications et, comme il n'y avait pas grand-chose sur l'OJ de la CÉ d'avril, celle-ci fut annulée, ce qui a entraîné le report de la présentation du guide en AG syndicale. Suite à une réaction négative de la part de l'exécutif syndical, le sous-comité a invité l'exécutif à se pencher sur le document afin de lui permettre d'en proposer d'autres modifications, ce qui a été fait. Et c'est finalement cette version du guide qui a été présentée à la CÉ du 3 mai afin d'en obtenir un avis favorable. Après une bonne heure de discussion et une proposition (battue à majorité) de remettre le vote à la réunion suivante, cet avis a été obtenu.

Et l'AG là-dedans? Mmmm. M. Nasr dit que, comme il s'agit d'un guide et non d'une politique, une telle consultation n'est pas nécessaire et même qu'elle mettrait en question le rôle de la CÉ. Je n'en suis pas convaincu. Le mécanisme de légitimation de l'exécutif syndical passe par l'AG, contrairement à celui de la Direction du Collège. Qu'il s'agisse d'une politique ou d'un guide (qui, dans ce cas, encadre un processus qui touche l'ensemble des départements du Collège quand même), la pleine adhésion à ce processus passe nécessairement par une consultation en AG. **D'où l'importance de passer par l'AG avant de demander un avis à la CÉ.**

Maintenant, il faut reconnaître que, même si cet avis a été obtenu sans l'aval de l'AG, la Direction accepte de tenir compte des modifications proposées ultérieurement. La voix de l'ensemble des enseignantEs sera donc entendue, et au bout de ce processus, nous aurons tous un guide de

gestion de l'offre des cours complémentaires qui rendra la procédure simple, limpide et juste, ce que nous désirons tous depuis plusieurs années. Il reste que, malgré le fait que le résultat final ne soit pas vraiment compromis, le processus menant à ce résultat aurait pu être atteint dans un plus grand respect des enseignantEs. Il faut donc être vigilant à l'avenir.